

FOOTBALL

Voilà une saison de foot qui s'achève. Malgré le départ de quelques joueurs et entraîneurs, l'équipe continue de tourner. Il reste encore quelques tournois et ceci grâce à la bonne volonté de certains parents.

Pour la saison 95/96, il nous faut des joueurs débutants et Poussins, afin de constituer une équipe solide (au moins 7 à 10 joueurs par équipe). Si, en début de saison, le nombre de joueurs est insuffisant, cela sera difficile de continuer.

Une nouvelle équipe d'entraîneurs et dirigeants va se mettre en place. Nous recrutons de bonnes volontés, faites leur confiance.

Les entraînements auront lieu tous les mercredis de 15 heures à 17 heures, quel que soit le temps. Afin d'avoir de bons résultats, nous comptons sur les parents pour conduire leurs enfants aux entraînements, matches et tournois.

Pour les renseignements ou inscriptions, voir M. IVARS, entraîneur, à partir de 15 heures, le mercredi sur le terrain, ou téléphonez à M. SCLAFANI au 94.72.22.79. ou encore au Bar des Amis au 94.72.21.85.

Nous espérons avoir beaucoup de réponse et nous comptons sur la présence des parents pour encourager leurs petits joueurs.

M. IVARS

**SECTION BASKET-BALL**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 21 mai 1995 à 10 heures, en la salle polyvalente (réunion) de SAINTE-ANASTASIE. Présence indispensable pour les joueurs-joueuses et les dirigeants.

Invitation pour les adeptes du basket-ball

Ordre du jour :

- Bilan de la saison
- Remise des récompenses
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses
- Pot sportif de l'amitié.

NOTA : Création d'une équipe (mixte) de baby-basket, à partir de moins de 5 ans.

TRIBUNE

Si j'ai bien lu le Mot du Maire, ses connaissances en arithmétique ne vont pas bien loin.

De toutes manières, je me méfie de ce Jacques

PREVERT qui n'a pas l'air bien catholique, et qui paraît-il, n'est même pas né à SAINTE-ANASTASIE.

ANASTASE LE BIENHEUREUX

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 1995

N° 68



LE MOT DU MAIRE

Que penser, aurait pu dire Jacques Prévert, de ces gens qui ne sont pas capables de compter jusqu'à 70.

C'est en effet - mais tout de même- par ce simple chiffre imparfait de 68, que s'achève cette série 89/95 de notre modeste mais vigoureux Bulletin Municipal.

Tenu, plus encore aujourd'hui dans ce dernier numéro, à un évident devoir de réserve, je n'y aborderai aucun sujet sensible, ni même, je l'espère, malencontreux.

Ce Bulletin là qui s'en va, et qui, quoi qu'il adviene, renaîtra, je l'ai pourtant bien aimé comme tous ceux qui ont participé à sa rédaction impartiale et à sa pérennité.

Aussi à tous, élus, employés de la Commune, présidents d'associations, lecteurs anonymes ou non, et même, pourquoi pas, à l'abominable ANASTASE, j'adresse mes très sincères et amicaux remerciements

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 AVRIL 1995

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. CUENOT, BROSSAUD, DEHAYE,
RAYNAUD, ABELLO, RÉMY, ISTRIA, MMES
LAURENT, BOCQUET.

Sous la Présidence de M. MORIN.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. TOSELLO donne pouvoir à M. MORIN.

M. LALANDEC donne pouvoir à M. CUENOT.

M. CORBIER donne pouvoir à Mme LAURENT

A l'occasion du vote du compte administratif de l'année 94, le Maire expose au Conseil les résultats budgétaires obtenus par la Commune. Depuis 1989, la Commune a régulièrement eu recours à l'appui des services de l'État pour l'étude et le suivi de ses finances. Les conclusions de ses études sont les suivantes :

1. DETTE DE LA COMMUNE

« ... il s'avère qu'il y a très peu d'emprunts, d'une part, et qu'ils sont tous à des taux très bas, la renégociation ne représente donc aucun intérêt. »

2. ANALYSE RÉTROSPECTIVE

« ...l'appréciation de l'analyse rétrospective est légèrement perturbée par la séparation des comptes Eau-Assainissement en 1994, ainsi que par l'emploi de personnel contrat-emploi-solidarité, qui gonflent artificiellement le poste dépenses de fonctionnement alors que ce système procure simultanément des recettes. On remarque cependant que le taux d'épargne

brut est légèrement supérieur à la moyenne, tandis que le taux d'endettement décroît régulièrement pour se situer en 1994 à un taux bien inférieur à la moyenne, ce qui peut procurer à la Commune une large souplesse dans la gestion des investissements futurs ».

Le Maire précise enfin que le taux d'endettement de la Commune a chuté en dépit de l'autofinancement en 1990 d'une part importante de la salle polyvalente, du paiement par le budget général de l'annuité du bassin d'équilibre, et du subventionnement par le budget communal au niveau de 200 000 F, du budget annexe eau et assainissement.

Entre 1990 et 1994 ce taux d'endettement est passé de 18,21 % à 7,02 %, alors qu'il est pour les Communes de même taille en région PACA d'environ 27 %.

M. Robert DEHAYE, 2ème Adjoint chargé des Finances, présente ensuite au Conseil Municipal le COMPTE ADMINISTRATIF 1994 :

Dépenses de fonctionnement	5 708 284,71
Dépenses d'investissement	2 263 639,24
Recettes d'investissement	3 839 258,51
Recettes de fonctionnement	5 991 734,38
Excédent de clôture	1 859 068,94
Restes à réaliser	908 421,94

Adopté à l'unanimité (moins conformément au Code des Communes la participation du Maire)..

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur : avis favorable aux modifications du P.O.S. de la Commune de SAINTE-ANASTASIE, avec la recommandation suivante :

Prise en compte de la rédaction suivante des articles :

NB1-8 : les piscines et annexes des constructions à usage d'habitation existantes pourront être construites séparément des

DÉCÈS

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur EYRIES Roger, décédé le 24 mars et de Monsieur VERNAY Étienne, décédé le 7 mai. Nous présentons aux familles nos très sincères condoléances.

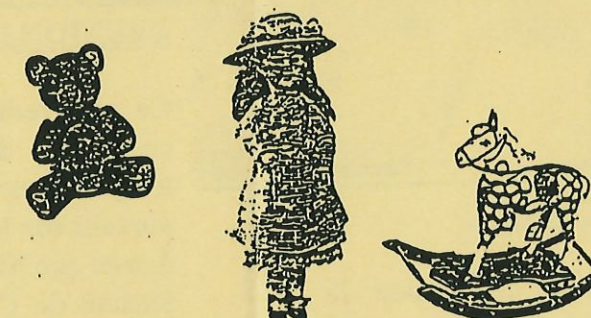
DÉCORATION

Nous venons d'apprendre la nomination au grade de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de Monsieur NOBILI André, demeurant Chemin de Candy. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

1ère BOURSE VAROISE AUX JOUETS ANCIENS

SAINTE-ANASTASIE / ISSOLE
DIMANCHE 28 MAI 1995

de 9 H à 19 H
Salle Polyvalente



Organisée par la Mairie de Ste-Anastasia

Pour tous renseignements Tél : 94.72.24.34

LA VIE ASSOCIATIVE

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société ayant fait un effort important en lâcher de gibier, il est demandé aux chasseurs ou aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer dans la colline.

LE PRÉSIDENT
J. ARNAUD

ASL BADMINTON

Une rencontre amicale de badminton aura lieu le 2 juillet 95 à SAINTE-ANASTASIE. Ce tournoi sera ouvert aux joueurs de clubs débutants ou non, classés.

Une démonstration de jeu de haut niveau sera présentée par des joueurs évoluant au niveau national. Les spectateurs qui le désirent pourront jouer, du matériel leur sera prêté en fin de journée.

Nous souhaitons vous accueillir nombreux pour cette journée.

LE BUREAU

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU P.O.S.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R.123-10, R.123-14 et R.123-34,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10/07/92 approuvant le P.O.S.,

Vu l'arrêté municipal N°4.194 en date du 23/12/94 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.O.S.,

VEGA

La 1^{ère} tranche de travaux de débroussaillage, annoncée dans le dernier bulletin (Mot du Maire) commenceront le 1^{er} juin prochain.

Réalisés par l'association VEGA avec le concours de l'O.N.F., ces travaux concernent le nettoyage des berges de l'Issole.

Après quelques travaux ponctuels rendus nécessaires par de nombreuses chutes d'arbres provoquées par le coup de mistral du 13 mai, le débroussaillage systématique des berges débutera en limite de la Commune de FORCALQUEIRET pour se poursuivre vers l'EST...

Nous vous demandons d'accueillir ces équipes avec la courtoisie qui caractérise notre village.

MERCI.

INFORMATIONS FISCALES
DEGREVEMENTS D'OFFICE PARTIELS
DE LA TAXE D'HABITATION

Arrêté du 2 mars 1995 (J.O. du 10/03/95 p.3778).

Pour les cotisations de taxe d'habitation établie au titre de 1995, les personnes non imposables à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente, qui occupent leur habitation à titre principal et dont la cotisation de taxe d'habitation est supérieure à 1872 F, bénéficient d'un dégrèvement d'office sur la totalité de la fraction de cotisation qui excède cette limite (art.1414 A du code des impôts).

COURS D'INITIATION MUSICALE

Des cours d'initiation musicale s'ouvriront au début de l'année scolaire 1995/96, s'adressant à des enfants de 4 à 6 ans, avec Mme BARTHES Christine, Tél. 94.72.20.03 à SAINTE-ANASTASIE.

De plus amples renseignements vous seront donnés dans le bulletin du mois de septembre.

MISE A JOUR CADASTRALE

Le service des impôts de DRAGUIGNAN poursuit dans le village son travail de mise à jour cadastrale. C'est dans ce cadre, que de nombreux administrés reçoivent la visite des contrôleurs.

Rappelons qu'il s'agit là d'une opération de mise à jour routinière effectuée environ tous les 7 ans par les services de l'Etat.

DEBROUSSAILLEMENT - USAGE DU FEU

En supposant que les opérations de débroussaillage soient achevées, il est indiqué aux propriétaires ou ayant-droits que l'usage du feu sera plus strictement limité à partir du 1^{er} juin.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie ou au Garde Municipal.

habitations existantes et dans les limites du C.O.S. sur des parcelles inférieures à 1500 mètres quand la topographie ou l'architecture de la maison l'exigent.

NC1-9 et ND1-7 : les piscines et annexes des constructions à usage d'habitation existantes pourront être construites séparément des habitations et dans les limites du C.O.S. quand la topographie ou l'architecture de la maison l'exigent.

Considérant que les résultats de la dite enquête ne justifient pas de modification du projet de modification du P.O.S.,

Considérant que le projet de modification du P.O.S. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.123-34 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente ;

SIVU DES SERVICES INCENDIE ET DE
SECOURS DU MOYEN VAR

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de la réalisation d'un centre de Secours Principal,

Les quinze Communes de 1^{er} appel ainsi que GAREOULT et TOURVES ont décidé de se réunir dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal d'étude pour :

- Lancer l'étude de la réalisation du Centre de Secours Principal ainsi que de ses annexes et de procéder à toutes les démarches qui en découlent.

- Étudier les clés de répartition financières applicables lorsque le SIVU verra son objet étendu à la construction et au fonctionnement du Centre de Secours Principal et de ses annexes.

- Être l'interlocuteur unique auprès des différentes instances administratives et des collectivités Territoriales pour tout ce qui a trait au Service d'Incendie et de Secours.

- Discuter, lors de la parution de la loi sur la nouvelle organisation territoriale et de ses

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-34 et R.123-10 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie d'un mois et d'une mention dans deux journaux ;

Dit que conformément aux articles R.123-34 et R.123-14 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du Public à la Mairie de SAINTE-ANASTASIE et la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.O.S. ne seront exécutoires que :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du P.O.S. ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses observations,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en Mairie durant un mois, insertion dans deux journaux).

décrets d'application des modalités de transfert de personnel, de biens et de compétence avec les collectivités territoriales et le service départemental d'incendie, en application de l'article L 163 du Code des Communes et suivants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1) De s'associer aux Communes de BESSE, BRIGNOLES, CABASSE, CAMPS LA SOURCE, CHATEAUVERT, CORRENS, FLASSANS, FORCALQUEIRET, GAREOULT, LA CELLE, LA ROQUEBRUSSANNE, LE VAL, MAZAUGUES, MONTFORT, TOURVES, VINS SUR CARAMY,

2) D'approuver les statuts,

3) Le Conseil Municipal procède à l'élection de :

M. Jean-Pierre MORIN, délégué titulaire

M. Alexandre ISTRIA, délégué titulaire

M. Michel CUENOT, délégué suppléant

M. Lucien RÉMY, délégué suppléant

4) Le Conseil Municipal s'engage à voter chaque année les dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

LA VIE AU VILLAGE

CINEMA

Samedi 20 mai à 17 H 30 : matinée enfantine « LES 101 DALMATIENS ».

Dessin animé de WALT DISNEY, long métrage

A partir du samedi 3 juin et pendant la saison estivale, les séances de cinéma débuteront à 21 heures précises au lieu de 20 heures 30.

**TOUS LES JEUDIS, LE MARCHÉ FORAIN SE
TIENT SUR L'AIRE DE STATIONNEMENT
DES FERRAGES**

**- OUVERTURE DE 8 HEURES A 12
HEURES**

**- ACCES PIETONS AU CENTRE DU
VILLAGE**

- STATIONNEMENT SUR PLACE

- ACCES AUTOMOBILE AISE

CHRONIQUE MUNICIPALE

INFORMATIONS UTILES

NOUVELLE MAIRIE A PARTIR DU LUNDI 22 MAI

Les nouveaux locaux seront ouverts au public
aux jours et heures habituels.

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 04 juin.....Dr HYBRAM.....94.28.33.17.
Le 05 juin.....Dr HYBRAM.....94.28.33.17.
Le 11 juin.....Dr ASPE.....94.48.85.20.
Le 18 juin.....Dr AZUELOS.....94.76.32.67.
Le 25 juin.....Dr CHRESTIAN...94.69.78.75.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE,
parking des Ferrages, de 14 heures à 15 heures
30, le mardi 20 juin 1995.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables, s'adresser ou
téléphoner à la Mairie au 94.72.21.19. En dehors
des heures ouvrables et en cas d'urgence
téléphoner au 94.72.27.82.

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non réponse
aux numéros précédents, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

INTERVENTION SUR LES RÉSEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assure une
permanence à la Mairie, le premier jeudi de
chaque mois, de 10 heures à 12 heures : aide à
domicile, retraités, malades, infirmes (aide
ménagère).

ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARIN Véronique est la nouvelle
assistante sociale responsable de notre
Commune. En raison de problèmes de passation
de fonction, nous ne sommes pas en mesure
aujourd'hui, de vous indiquer les nouveaux
jours et heures de permanence.
Ces informations vous seront communiquées
dès qu'elles nous seront parvenues.

UN NOUVEAU GARDE MUNICIPAL

M. Jean-Claude PIETROSEMOLI, Agent de
Police Municipale à LA GARDE, est venu
remplacer M. Christian COGOTTI qui nous a
quittés pour les Hautes-Alpes et la Mairie de
LA RAGNE

M. Jean-Claude PIETROSEMOLI, son épouse et
ses trois enfants sont les bienvenus dans notre
Commune. Nous lui souhaitons une bonne et
longue carrière parmi nous.



TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 MAI AU 15 JUIN

- Terrain du Gaou de Vie : travaux de
terrassements pour étaler gravats, ordures,
objets hétéroclites, déversés sans vergogne le
long du chemin de l'Ubac. Constitution d'un
remblai en bordure même du chemin pour
constituer une « barrière ».

- Les Horts : préparation de l'emplacement
destiné à recevoir la classe préfabriquée
provisoire : débroussaillage, abattage d'arbres,
installation d'un réseau d'assainissement et
d'eau potable.

Mise en place d'une clôture délimitant l'accès
réservé à cette classe.

- Mairie : l'ensemble de l'équipe municipale est
mobilisée pour mettre une dernière main aux
travaux de finition et préparer le transfert
prévu pour vendredi 19 mai.

- Tempête : la violente tempête de vent de
vendredi 12 et surtout de samedi 13 mai a
entraîné la chute de gros arbres. Les accès du
village par les deux ponts étaient bloqués. La
journée du 13 a été employée à tronçonner les
grosses branches entravant la circulation
publique.

- Salle polyvalente : remplacement des tôles
arrachées par la tempête, incident dû beaucoup
plus à l'inconscience de certains qu'à une
malfaçon.

- Débroussaillage, tonte des espaces verts : Pré
de la Font, espace récréatif...



L'intervention du tracto-pelle municipal
lors de l'éboulement du mur-rembarde
prolongeant le club des Cigales.

STATIONNEMENT

Le départ de notre précédent Garde Municipal
et l'heureuse perspective d'une amnistie
présidentielle ont contribué à l'assouplissement
bien sympathique des mesures de
réglementation de la circulation comme du
stationnement dans le village.

Aujourd'hui, un nouveau Garde est arrivé, et
l'élection présidentielle est derrière nous !

Les mesures de réglementation du
stationnement (en particulier Rue Notre Dame)
seront donc appliquées sept jours sur sept et à
toute heure par la Gendarmerie et la Police
Municipale, soumises, non pas à une obligation
de moyens, mais bien entendu de résultats...

Rappelons enfin que 140 places sont disponibles
au Parking des Ferrages.

MERCI

QUAND EOLE SE DÉCHAÎNE

La journée du samedi 13 mai a été
particulièrement chargée. Le mistral, grand
dépollueur et démenageur de la Côte d'Azur,
n'avait pas fait dans la demi mesure: tuiles
envolées, panneaux de la salle polyvalente
arrachés, arbres déracinés ou brisés, rues et
chemins encombrés de branchages et pour
couronner le tout, panne d'électricité.

Moins visible mais tout aussi grave, les dégâts
aux cultures.

Enfin, grâce à l'intervention efficace du
personnel municipal, tout (ou presque tout)
rentrait dans l'ordre le soir vers 20 heures 30.

Ce n'était pourtant pas le typhon sur
NAGASAKI.

RAMASSAGE DES « MONSTRES »

En raison du week-end de l'Ascension, le
ramassage des « MONSTRES » est reporté au
jeudi 1^{er} juin 1995.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y aurait lieu, comme chaque année, d’accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

ECOLE DE TENNIS	3000 F
COMITÉ DES FÊTES	48000 F
ASSOCIATION VOULOIR	1500 F
BOUCLES DE L’ISOLE	6000 F
CLUB DE BASKET	15000 F
CLUB DE VOLLEY-BALL	5000 F
BADMINTON	3500 F
BOULISTES	6000 F
LES RANDONNEURS DE SAINTE-ANASTASIE	1500 F
SOCIÉTÉ DE CHASSE	1500 F
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	1000 F
MÉDAILLES MILITAIRES	900 F
SECOURS POPULAIRE	2000 F
LES VAROIS VERS LES AUTRES	2000 F
FONDATION ALEXIS DANAN	1000 F
ASSOCIATION CULTURELLE DE CARNOULES	3000 F
C.C.A.S	10000 F
ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	6000 F
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	204575 F
REFUGE ANIMALIER	800 F

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

GAOU DE VIE

Le Maire fait part au Conseil de la demande de promesse de vente formulée par Mme TROUYET et concernant les parcelles communales 681 et 683 au Gaou de Vie. L’Office Notarial de GAREOULT, nous a communiqué le 14 mars un avant-projet d’acte qui depuis cette date a été examiné avec la plus grande attention.

Le texte, en l’état, appelant de nombreuses observations relatives notamment aux procédures d’urbanisme et aux garanties offertes à la Commune, le Maire propose à l’assemblée communale de surseoir -le temps nécessaire à la formulation de nouvelles propositions- à toute décision qui ne garantirait pas parfaitement les intérêts de la Commune, notamment :

- la communication des résultats d’une étude de faisabilité pour le projet envisagé dont copie détaillée sera jointe ;
- l’engagement de l’octroi d’une garantie bancaire pour la réalisation totale du projet si une promesse de vente est formulée par acte notarié ;
- l’engagement du bénéficiaire de réaliser par lui-même et dans les délais impartis la totalité du projet.

Après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’approuver la proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L’ACHÈVEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE

En 1992, la Commune a entrepris la réalisation d’une nouvelle Mairie correspondant aux besoins des usagers et au fonctionnement des services administratifs municipaux.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité offerte aujourd’hui à la Commune d’obtenir une subvention destinée à permettre sans difficulté l’achèvement de cet édifice public.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite du Président du Conseil Général, une aide financière la plus élevée possible.

Adopté à l’unanimité.

AVENANT N°3 A LA CONVENTION POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux observations formulées par Monsieur le Sous-Préfet, le Maire présente au Conseil Municipal l’avenant N°3 au contrat nous liant avec la société « Générale de Restauration » modifiant la convention d’origine du 06/08/94.

Après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les rectifications apportées et autorise le Maire à signer l’avenant N°3 avec la « Société Générale de Restauration ».

Adopté à l’unanimité.

SIVU DU TRAIN TOURISTIQUE DE CARNOULES A BRIGNOLES

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts du SIVU du Train Touristique de CARNOULES à BRIGNOLES.

Après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d’adhérer au SIVU du Train Touristique ;
- d’approuver les statuts qui lui sont proposés.

Le Conseil Municipal procède à l’élection de :

- M. Jean-Pierre MORIN, délégué titulaire
- M. Robert DEHAYE, délégué titulaire
- Mme Marie LAURENT, déléguée suppléante
- Mme Yvonne BOCQUET, déléguée suppléante

**RÉSULTATS A SAINTE-ANASTASIE DU 2^{ème}
TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

ÉLECTEURS INSCRITS	1011
VOTANTS	769
BULLETINS NULS OU BLANCS	80
EXPRIMES	689
JACQUES CHIRAC	407
LIONEL JOSPIN	282

CHIRAC	59,07 %
JOSPIN	40,92 %

RÉSULTATS DU 1^{er} TOUR

Une « coquille » s’est glissée dans les résultats du 1^{er} tour publiés dans notre précédent Bulletin. Il fallait lire : Robert HUE 11,1 %.

CAMION VENTE

L’OUTILLEUR AUVERGNAT stationnera le vendredi 16 juin, de 16 heures à 19 heures , parking des Ferrages.

**LE SOUVENIR DES HEURES PÉNIBLES,
DE SANG ET DE LARMES**

Le Maire, les élus, les responsables des associations civiles et militaires et anciens combattants ainsi qu’une foule de résidents et les enfants des écoles, ont pris part à la cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai sur l’ALLEMAGNE nazie.
Après lecture du message du Ministre, le Maire a retracé les heures pénibles de sang et de larmes versés pour la victoire.
A l’issue de cette cérémonie, toutes les personnes présentes ont été conviées à l’apéritif traditionnel.



TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux prévus rue Raynouard ont débuté mercredi 17 mai et devraient durer, pour leur première phase, 3 semaines environ.
Il est demandé à tous les propriétaires de voitures d’éviter de se garer à l’endroit où se déroulent les travaux ou de sortir leurs voitures des garages en cas de besoin éventuel.
Cette première phase, exécutée sous la responsabilité de la S.E.E.R.C., consistera au changement de la conduite principale d’eau (qui date de la 1^{ère} installation) et des raccordements aux habitations (coffrets et compteurs neufs).
Viendront ensuite les entreprises (SEILLE et S.C.R.E.G.) chargées de l’aménagement de la rue : réseau pluvial, pose de trottoirs de 5 cm de hauteur pour tracer une emprise de rue.
Comme nous l’avons déjà écrit, il s’agit de travaux « importants » qui entraîneront une nuisance passagère inévitable ; mais tout sera mis en oeuvre pour en minimiser le plus possible les inconvénients.

APPEL AUX SAPEURS POMPIERS

Hormis les cas urgents de secours aux personnes et aux biens, les prestations « de confort » demandées aux Pompiers de BRIGNOLES sont payantes. La Commune n’acquittera donc dans ce domaine que le montant des prestations dont l’urgence et le bien fondé auront été appréciés par un responsable (généralement le Garde Municipal).

La population, plus nombreuse que les années précédentes, se recueille devant le Monument aux Morts.